

Témoins 65

Témoins n°65

REVUE TRIMESTRIELLE DU SNJ-CGT

Nouvelle série - n°65 - 2,30 €
mai - août 2017



LIBERTÉ D'EXPRESSION

FORMATION

RETRAITE

CDI

EMMANUEL MACRON : VITE ET FORT POUR DÉTRUIRE LE CODE DU TRAVAIL

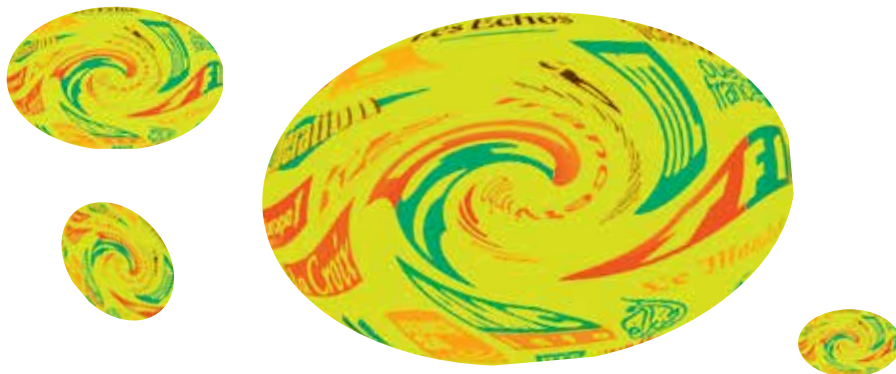
le
snj
cgt

Syndicat national des journalistes CGT
263, rue de Paris - Case 570 - 93514 Montreuil Cedex
Téléphone 01 55 82 87 42 Télécopie 01 55 82 87 45
Courriel : snj@cgt.fr - Site Internet : www.snjcgt.fr

SYNDICAT

La marque, la marque, la marque...

Aujourd'hui, les journalistes ne travaillent plus pour des rédactions mais pour des « marques ». Philippe Carli, ancien directeur général du groupe Amaury et nouveau responsable du pôle presse du Crédit Mutuel (les DNA, le Progrès, l'Est républicain, le Dauphiné libéré...) n'échappe pas au sabir patronal. Selon le compte-rendu intersyndical de sa première réunion avec les élus des DNA, le 23 juin, c'est même presque une obsession. Il a ainsi parlé de « très belles marques, pas pleinement exploitées », de « reconnaissance de la marque » et, pour enfoncer le clou, il se dit « très attaché aux marques » du groupe. Mais il évoque aussi des « décisions douloureuses » à venir, à savoir des « suppressions de postes », dont « les objectifs ne seront pas négociables » mais « la manière d'y parvenir sera discutée en CE ». Nous voilà rassurés.



Le privé, le privé, le privé...

« Je suis très étonné de voir aujourd'hui des entreprises de service public, des grandes chaînes de service public, sous-traiter quasiment la majorité de leur information à des sociétés de production privées. C'est une anomalie pour moi, mais le système fonctionne comme ça. La conséquence, c'est quoi ? Je ne veux pas passer pour un horrible gauchiste, mais on a clairement une marchandisation de l'information, des prises de risque supplémentaires, des rédactions publiques qui délèguent le risque à des sociétés de production privées et on a des gens qui travaillent pour vendre un produit. Je parle spécifiquement de la production audiovisuelle. » C'était le 6 juillet, sur France Culture, qui recevait David Thomson, lauréat du prix Albert Londres 2017 pour son livre *Les Revenants* (éditions Seuil/Les Jours), sur les Français partis faire le jihad et revenus en France. Une prise de position tellement rare dans les « grands » médias, que *Témoins* tient à la souligner.

Le fichage, le fichage, le fichage...

Le 22 juin, la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) a condamné la France pour violation de la Convention européenne des droits de l'homme. Un agriculteur qui avait participé à une manifestation syndicale en 2008 avait été condamné pour avoir menacé les gendarmes avec un parapluie, mais également pour refus de prélèvement de son ADN. La CEDH évoque « une atteinte disproportionnée à son droit au respect de sa vie privée », qui « ne peut passer pour nécessaire dans une société démocratique ». Elle dénonce le fait que « la gravité de l'infraction commise » ne soit pas prise en compte pour imposer un prélèvement d'ADN, ainsi que la durée de conservation – quarante ans – du profil ADN. La CGT rappelle que ce fichier, créé officiellement pour les délinquants sexuels, « recense aujourd'hui trois millions et demi d'individus dont certains [...] simplement placés en garde à vue pour des faits mineurs ». Elle ajoute que « les syndicalistes sont notamment visés », contribuant à « la criminalisation de l'action syndicale ».

Témoins

Revue trimestrielle du
Syndicat national des journalistes CGT

Responsable de la publication : Emmanuel Vire.

Ont collaboré à ce numéro :

Textes : Carole Collinet-Appéré, Michel Diard, Marion Esquerre, Sophie Eustache, Ludovic Finez, Patrick Kamenka, Jean Tortrat, Emmanuel Vire.

Dessins : Babouse.

Rédaction en chef : Ludovic Finez.
Secrétaire de rédaction : Jean Tortrat.
Révision : Francis Ambrois.
Rédaction graphique : Calorie Drulle.
Assistante : Nadia Amalou.
Impression : Alliances (01 41 98 37 97).
Commission paritaire : 0916 S 06290.
N° ISSN : 1281-1343.

Témoins

Nouvelle série, n° 65
mai-août 2017

Sommaire

DOSSIER

- Vite et fort pour détruire le Code du travail 5
- Les médias selon Macron, le marché décidera 8
- En marche arrière, pour la liberté de la presse 9
- Françoise Nyssen à la Culture, Macron à la Communication 12

ACTU MÉDIAS

- France 3 : les velléités de fusion menacent les éditions locales 14
- Info6tm : En un an, les rédactions se sont vidées 15
- Radio France : France Bleu et Fip sont dans le viseur 16
- SFR presse : la grande braderie 17
- Euronews : fatigue et frustration à la rédaction 17

VIE SYNDICALE

- Brèves 18
- 48 heures de la pige : le SNJ-CGT lance son enquête 18

HUMEUR

- Transferts : le mercato des journalistes ... 19

EXPOSITION

- Visa pour l'image 20

INTERNATIONAL

- FEJ : faire front contre la marchandisation de l'information 21

HOMMAGE

- Bernard, *Témoins* te doit beaucoup 22

LECTURE

- Google : la vie privée, cette anomalie 23

Téléphone : 01 55 82 87 42 ou 01 55 82 87 41
Fax : 01 55 82 87 45 / Courriel électronique :
snj@cgt.fr / www.snjcgt.fr / twitter.com/snjcgt

En cas de changement d'adresse

Merci de bien vouloir transmettre le plus rapidement possible au syndicat – snj@cgt.fr ou 01 55 82 87 42 – tout changement d'adresse afin de tenir à jour nos fichiers et de vous envoyer au bon endroit *Témoins* ou tout autre document.

La grande illusion

Emmanuel Macron aura donc réussi son pari en se faisant élire à la magistrature suprême au nez et à la barbe des partis traditionnels et en obtenant la majorité absolue à l'Assemblée nationale à partir d'un mouvement politique encore à l'état embryonnaire. Le nouveau président a bénéficié du rejet des partis

« de gouvernement » et surtout de l'échec du quinquennat socialiste et des espérances nées de la défaite de Nicolas Sarkozy en 2012. Un quinquennat auquel a grandement participé le nouveau locataire de l'Élysée, d'abord comme secrétaire général adjoint de son mentor François Hollande (qu'il a ensuite « éliminé » en faisant tout pour qu'il ne puisse se représenter) puis comme ministre de l'Économie, à l'origine de plusieurs projets de lois des plus libéraux.

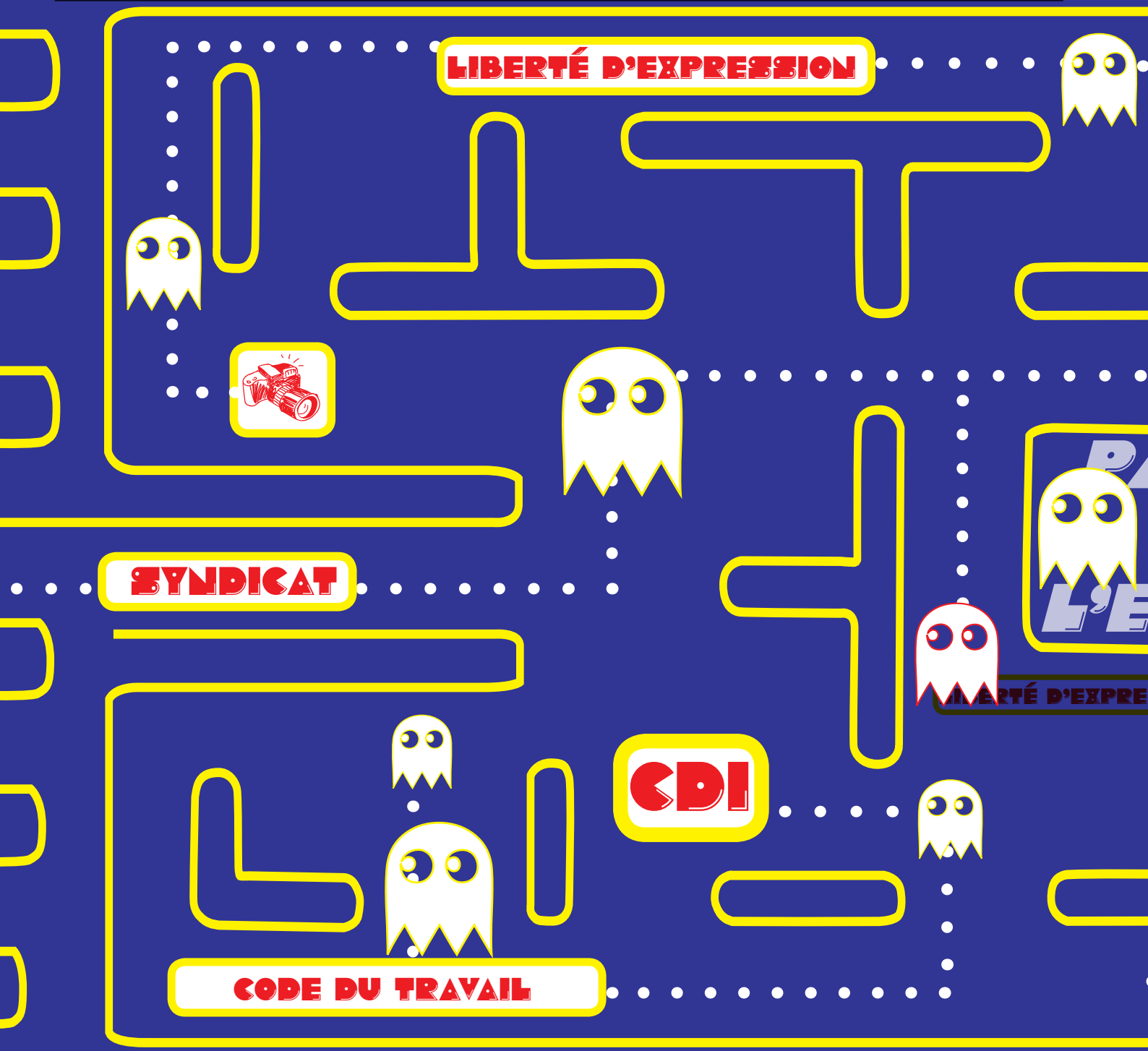
Quel paradoxe de voir un président élu sur une idée de rupture avec un système dont il est lui-même issu et qu'il entend protéger ! Un président d'ailleurs vainqueur avec le quart des voix au premier tour et une victoire facile au second tour contre la candidate de l'extrême droite dont l'élection aurait été une catastrophe. Et que dire de l'abstention massive aux législatives et de la majorité absolue de La République en marche avec moins de 17 % des inscrits au premier tour et un peu plus de 25 % au second... Des élections qui auront aussi permis la quasi-élimination du Parti socialiste, qui paie là le prix logique de ses multiples reniements et trahisons, et l'affirmation d'une nouvelle force politique, La France insoumise.

Si les premières décisions de l'équipe Macron correspondent au programme – dangereux – présenté pendant la campagne, c'est aussi la pratique du pouvoir qui inquiète. L'exemple du ministère de la Culture, qui n'est plus celui de la Communication, est à cet égard très symbolique. On peut craindre que les questions des médias soient réglées directement par l'Élysée quand on sait la propension d'Emmanuel Macron à maîtriser sa communication. En

contrepartie, il sera sans doute prêt à faire quelques cadeaux aux patrons des médias, écrits et audiovisuels, à partir d'un programme en la matière à la fois très faible et flou mais où l'essentiel est dit : pas de lutte contre la concentration et un audiovisuel public reconfiguré, avec notamment le rapprochement entre radio et télévision. Pas un mot évidemment sur les thèmes portés par les syndicats de journalistes : indépendance, lutte contre la concentration, réforme des aides à la presse.

Emmanuel Macron, dont la légitimité est faible, souhaite aller vite et faire adopter des projets de loi scélérats en ayant recours aux ordonnances et en utilisant la passivité d'une majorité parlementaire inexpérimentée et aux ordres. D'ici fin septembre, il souhaite réformer profondément le Code du travail en accordant enfin au patronat ce qu'il réclame et en « finissant » le travail commencé sous François Hollande : primauté de l'accord d'entreprise sur l'accord de branche, plafonnement des indemnités prud'homales et regroupement des instances représentatives du personnel (CE, DP et CHSCT). Cette dernière mesure n'est d'ailleurs pas la moins dangereuse. Il s'agit ici de diminuer le nombre, les moyens et le rôle des représentants du personnel et des syndicats afin d'affaiblir les contre-pouvoirs face aux patrons. Et ce alors que la souffrance au travail n'a jamais été aussi forte et que l'utilité d'une instance comme le CHSCT est de plus en plus reconnue. La CGT a commencé, dès la victoire d'Emmanuel Macron, à informer les salariés sur les dangers d'un programme qui n'est que l'accentuation des politiques libérales menées depuis des décennies. Il s'agit maintenant de mobiliser pendant l'été afin que, dès la rentrée, et en particulier lors de la journée de grève interprofessionnelle du 12 septembre, les salariés expriment leur opposition à la casse programmée du Code du travail et du modèle social français. Le SNJ-CGT appelle l'ensemble des journalistes à participer massivement à ces mobilisations. Le temps presse.

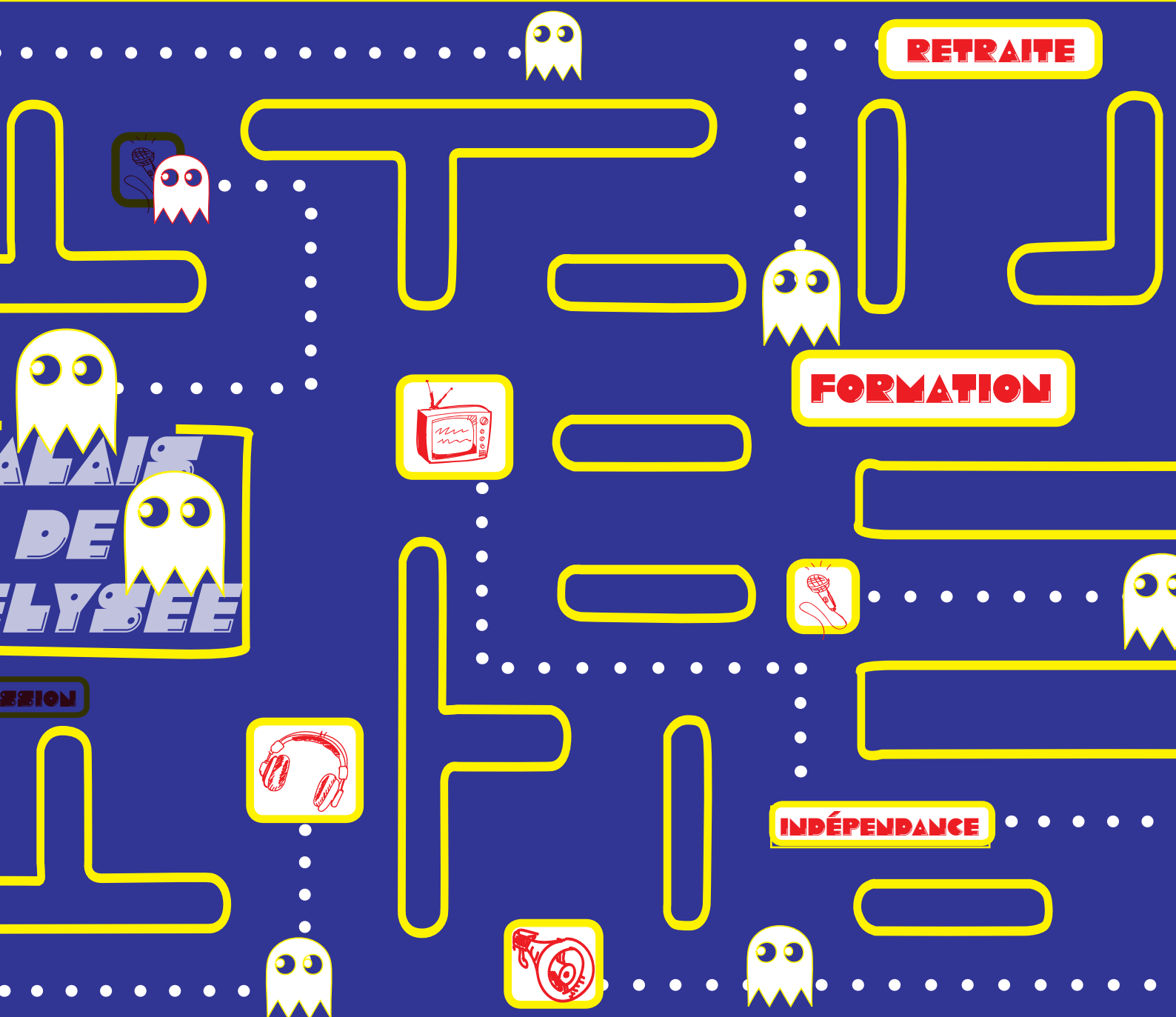
Emmanuel Vire Secrétaire général du SNJ-CGT



EMMANUEL

VITE ET FORT

LE CODE



MACRON :
POUR DÉTRUIRE
DU TRAVAIL

Tout ce que la loi El Khomri n'a pas osé ou pu imposer, la « loi Travail XXL » d'Emmanuel Macron se promet de le mettre en place. Au menu : poursuite de l'affaiblissement de la loi et des accords de branche, pour obtenir des dispositifs à

géométrie variable, entreprise par entreprise. Sans compter la méthode, qui réduit à rien la négociation avec les syndicats et le rôle des parlementaires. La CGT appelle d'ores et déjà à une journée de mobilisation le 12 septembre.



Une « journée d'action et de grève dans toutes les entreprises et services ». Voilà ce que propose la CGT pour le mardi 12 septembre, « dans un cadre unitaire le plus large possible ». La confédération considère en effet que « la rentrée de septembre doit être la traduction des résistances, du mécontentement et d'une volonté de changement en matière économique et sociale ». Bien entendu, le principal motif d'inquiétude concerne l'attaque sans précédent contre le Code du travail qu'Emmanuel Macron mène à coups d'ordonnances. Certes, on savait déjà depuis la campagne de la présidentielle que si l'ancien ministre de l'Économie était élu, il n'y aurait rien de bon à attendre de cette véritable « loi Travail XXL », de régression sociale, dont le but est d'« amplifier les mesures contenues dans la loi El Khomri », comme le résume la CGT. La

suite a cependant révélé l'ampleur des dégâts qu'elle entraînerait. D'abord la méthode. On savait déjà que le système des ordonnances (voir encadré page 11) réduirait à rien le processus parlementaire habituel de discussion et d'amendement. Après l'utilisation à trois reprises de l'article 49.3 lors de l'examen de la loi El Khomri, c'est assurément un pas supplémentaire qui a été franchi. Idem pour la phase de « négociation » avec les organisations syndicales. Les rencontres avec le cabinet de la ministre du Travail se réduisent à « six réunions d'une heure par syndicat – qui plus est sans aucun texte du gouvernement », dénonce la CGT dans un communiqué du 13 juin. Or, comme l'explique alors la confédération, « les intentions de la ministre du Travail » qui venaient d'être précisées, confirment bien le « scénario du pire pour l'ensemble des salariés », avec une acceptation sans conditions des « exigences du Medef ».

Dénaturation des mécanismes de négociation

Qu'on en juge avec la suite des explications données par la CGT : « Avec ce projet gouvernemental, tous les droits garantis par les conventions collectives de branche seraient remis en cause, voire amenés à disparaître : primes diverses (ancienneté, vacances, etc.), intégralité du salaire versée pendant les arrêts maladie, indemnités conventionnelles de départ en retraite ou de licenciement. Le gouvernement annonce, dans l'espace feutré du bureau du ministère, vouloir dénaturer les mécanismes de négociation.

« En dehors des six thèmes sur lesquels l'accord d'entreprise ne peut pas faire moins bien que l'accord de branche, tous les autres sujets pourraient être tirés vers le bas parce que renvoyés vers l'accord d'entreprise. C'est donc bien une logique de mise en concurrence des salariés pour faire baisser ce que

Le statut de journaliste menacé

La modification de la hiérarchie des normes risque de vider la convention collective des journalistes de sa substance. Qu'advient-il par exemple de l'article 22, qui renvoie à des négociations par formes de presse, si la primauté est accordée aux accords d'entreprises ? Des menaces pèsent aussi sur le statut de journaliste, tel que défini notamment par la convention collective et la septième partie de l'actuel Code du travail, dont le titre 1^{er} du livre 1^{er} est consacré aux « journalistes professionnels ». C'est là qu'est définie la règle du « mois par année » pour calculer le montant

de l'indemnité de licenciement des journalistes, que beaucoup de patrons de presse rêvent de détruire. Ces derniers revendiquent même une indemnité automatique d'un demi-mois de salaire pour les années d'ancienneté au-delà de quinze ans, alors qu'aujourd'hui sa fixation relève de la Commission arbitrale. On peut aussi rappeler qu'il a déjà été envisagé de modifier les règles d'attribution de la carte de presse, de même que certains poussent à la création d'une « sous-carte » pour les photographes. Par ailleurs, très touchés par la

précarité, les journalistes subiraient de plein fouet toutes les mesures visant l'assouplissement des règles de licenciement, l'extension des cas de recours au CDD, la modification ou la suppression de la durée limite du CDD, la création de nouveaux cas de rupture du CDD et l'extension du contrat de chantier, que des journalistes se sont d'ailleurs déjà vu imposer. Idem pour la volonté d'obliger les chômeurs d'accepter les offres d'emploi de Pôle emploi : des journalistes seront-ils contraints de travailler dans la communication ou la publicité ? ■



Vers un état d'urgence permanent

Le 6 juillet, l'état d'urgence a été prolongé pour la sixième fois depuis les attentats de novembre 2015. Le jour même, la CGT dénonce dans un communiqué des « mesures attentatoires aux libertés individuelles et collectives », inefficaces « pour contrer le terrorisme ». « L'interdiction du droit de manifester, censurée par le Conseil constitutionnel le 9 juin dernier, a été réintroduite dans les textes par amendement le 28 juin », dénonce la CGT, qui ajoute qu'Emmanuel Macron, en annonçant devant le Congrès qu'il souhaitait lever « l'état d'urgence en automne, a omis de dire qu'il comptait, après une dernière prolongation, faire voter une loi antiterrorisme faisant de l'état d'urgence un état permanent, inscrivant dans le droit commun les dispositions d'atteintes aux libertés individuelles et collectives, tels les périmètres de protection avec fouille corporelle et de véhicule, le fichage généralisé de tous les voyageurs, l'assignation à résidence, le placement sous bracelet électronique, les perquisitions administratives, etc. »

« Derrière la démagogie sécuritaire du gouvernement qui instrumentalise les peurs se cache la volonté de se doter de tout un arsenal pour tenter d'intimider les militant-e-s et, ainsi, museler toute forme de résistance et de mobilisation pour le progrès social et contre la casse des acquis sociaux », insiste la CGT.

Le SNJ-CGT est en première ligne dans ce combat depuis l'instauration de l'état d'urgence et la multiplication des lois liberticides et a appelé avec plus de cinquante organisations à manifester le 1^{er} juillet « pour nos droits et nos libertés »

le patronat qualifie de « coût du travail » qui est en marche. C'est l'affaiblissement de la loi. De nouveaux thèmes aujourd'hui exclusivement régis par la loi pourraient être renvoyés à la négociation de branche, tels que les motifs de licenciement (fautes anodines, savoir être, chiffre d'affaires de magasin trop faible, cadences et production sur la chaîne insuffisantes, etc.). Cela pourrait s'appliquer aussi à l'ouverture de cas de recours au CDD (embauche en CDD pour effectuer des travaux dangereux, remplacement de salariés grévistes, CDD en lieu et place d'une période d'essai), etc.

« C'est la fin du contrat de travail. Le contrat de travail de chaque salarié ne pourrait plus résister à des règles régressives prévues par l'accord d'entreprise. Si celui-ci prévoit une clause de mobilité ou encore une baisse des salaires et que le salarié refuse, il serait purement et simplement licencié. [...] La CGT, au contraire, porte des propositions modernes et de progrès social partagées par la majorité des salariés et que le gouvernement refuse pour le moment de prendre en considération. »

Les propositions de la CGT pour « un Code du travail plus fort, plus solide »

Ces propositions pour « un Code du travail plus fort, plus solide » avaient été détaillées lors du 51^e Congrès de la CGT en avril 2016 à Marseille. La CGT revendique ainsi de « rétablir la hiérarchie des normes et de constitutionnaliser le principe de faveur » pour mettre « un terme au démantèlement des garanties collectives ». Exemple parmi d'autres : « La négociation collective ne doit pas modifier le contrat de travail du salarié dans un sens défavorable, en contrepartie

d'un prétendu maintien de l'emploi dans l'entreprise ». Ainsi, « le Code du travail doit être un socle garantissant des droits et garanties collectives des salariés, acceptables et pouvant être améliorées par la négociation collective ». Ce qui suppose de garantir dans l'entreprise le « droit d'informer et de débattre avec les salariés des négociations en cours » et d'accorder aux salariés « un crédit d'heures pour pourvoir échanger sur leur travail, les conditions de son exercice, son organisation, sa finalité ».

La CGT demande également de rétablir le principe selon lequel « tout accord collectif doit être reconnu valide par la signature d'organisations représentatives ayant une audience cumulée de plus de 50 % des suffrages exprimés aux élections professionnelles ». Enfin, la CGT a bâti une liste de « nouveaux droits », dont le « nouveau statut du travailleur salarié », qui comprendrait notamment le « droit à une progressivité de carrière, à une formation tout au long de la vie, à la continuité de son statut entre deux emplois, droit à la sécurité sociale professionnelle ». Soit un système de « droits cumulatifs, progressifs et transférables d'une entreprise à l'autre, d'une branche à l'autre, et ce, de la sortie du système scolaire à la fin de sa carrière professionnelle ». Dans ce même document figurent l'objectif d'une « durée légale du travail [qui] devrait être abaissée à 32 heures avec maintien de salaire et renvoi aux modalités par négociation collective, afin de créer des emplois et d'aller dans le sens de l'histoire et du progrès social ». Mais également la « consolidation du rôle des IRP [institutions représentatives du personnel] », alors qu'à l'inverse, Emmanuel Macron prévoit la fusion de ces IRP.

Quand l'AFP étouffe des infos gênantes pour le pouvoir

« L'affaire Richard Ferrand, sortie par le *Canard enchaîné* dans son édition du 24 mai, aurait pu être révélée par l'AFP. Des journalistes de l'agence étaient en effet en possession des informations, mais la rédaction en chef France n'a pas jugé le sujet digne d'intérêt », assure le SNJ-CGT de l'AFP dans un communiqué du 20 juin. L'histoire ne s'arrête pas là puisque le SNJ-CGT ajoute que « ces mêmes journalistes de l'AFP ont eu la possibilité de sortir un nouveau scoop deux jours après l'article du *Canard* : le témoignage exclusif de l'avocat qui était au cœur de la vente de l'immeuble litigieux des Mutuelles de Bretagne en 2010-2011. Mais avant même qu'une dépêche ait été écrite, la rédaction en chef France a refusé le sujet. L'AFP se contentera, quelques jours plus tard, de mentionner d'une phrase le témoignage de l'avocat interviewé par le *Parisien*. Ce même témoignage qui conduira à l'ouverture d'une enquête par le parquet de Brest... »

Le SNJ-CGT raconte également que « le 17 mai, juste après la nomination du nouveau gouvernement, une dépêche annonce que François Bayrou, nouveau garde des Sceaux, devra lui-même faire face à des juges, dès le 19 mai, après son renvoi en correctionnelle pour diffamation. Mais la dépêche n'a pas été diffusée, la rédaction en chef France trouvant son intérêt "trop limité". Deux jours plus tard, l'info sera en bonne place dans les médias nationaux. L'AFP décidera alors de la reprendre ! »

Le syndicat, qui dénonce un « traitement incompréhensible », explique que « la direction de l'information de l'AFP s'est montrée incapable de justifier de manière argumentée les choix de sa rédaction en chef ». Il rappelle que les journalistes de l'AFP « doivent pouvoir enquêter librement et publier toute information même si elle est gênante pour tout type de pouvoir, en particulier le pouvoir politique ».

LES MÉDIAS SELON LE MARCHÉ DÉ

Témoins a relu la partie du programme d'Emmanuel Macron consacrée aux médias. On y apprend surtout qu'il souhaite diminuer le nombre de chaînes de l'audiovisuel public et qu'il n'a aucune intention de s'attaquer à la concentration capitaliste. Par Nathalie Simon

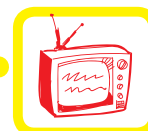
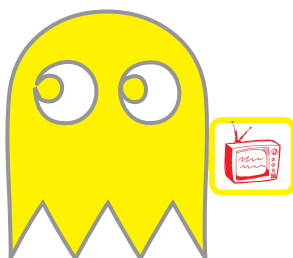
Inséré dans l'objectif 7 d'une rubrique Culture largement axée vers le tout-numérique, le programme médias d'Emmanuel Macron tient en quelques lignes seulement, le plus souvent aussi vagues que fumeuses. Mais, en dépit d'un intitulé prometteur, « Protéger l'indépendance éditoriale des médias d'information et conforter les médias de service public », la philosophie ultralibérale de son programme ne fait aucun doute. Deux axes se dessinent entre les lignes du programme : la « refonte » de l'audiovisuel public, objet de toute l'attention présidentielle, et un laisser-faire abyssal pour tout le reste.

Quand "conforter" signifie dégraisser

« Conforter les médias de service public », quel beau programme ! Sauf que sous cette

promesse de bateleur se dessine une tout autre réalité. En effet, sur les six petits paragraphes qui résument son programme médias, il est annoncé par deux fois en des termes différents une réduction du nombre de chaînes publiques de radio et de télévision. Dans l'un des paragraphes, on peut lire la promesse du candidat Macron de renforcer « le service public audiovisuel [...] en concentrant les moyens sur des chaînes moins nombreuses ». Et dans le paragraphe suivant : « Nous rapprocherons les sociétés audiovisuelles publiques pour une plus grande efficacité entre le périmètre des chaînes et leur mission de service public. » Finalement, ce dont il est surtout question ici, c'est de rétrécir le périmètre en question via des fusions. Il serait par exemple question de « rapprocher » France Musique et France Culture. Une entreprise de rétrécissement

« La présence d'actionnaires industriels et financiers au capital de groupes de presse est une réponse aux difficultés économiques de la presse. »



MACRON ? DECIDERA

déjà largement initiée par Radio France avec la nouvelle programmation des locales de France Bleu. Bref, on l'aura compris, pour Emmanuel Macron, conforter, c'est fusionner, puis... dégraisser.

La loi du marché

Quant aux médias privés, si le programme d'Emmanuel Macron est plus que flou, ses intentions, en revanche, sont tout à fait claires. Elles se résument dans la phrase suivante : « La présence d'actionnaires industriels et financiers au capital de groupes de presse est une réponse aux difficultés économiques de la presse. » Pas question, donc, de réguler les concentrations, une régulation pourtant demandée par tous les syndicats de la profession et depuis longtemps par le SNJ-CGT. Pas question non plus de légiférer pour protéger les rédactions de la mainmise du capital sur le travail des journalistes. En la matière, la grande idée de l'hyper-président pour « garantir l'indépendance éditoriale et journalistique », c'est de « créer un nouveau statut d'entreprise de presse sur le modèle du trust anglo-saxon ». On n'en saura pas plus sur ce fameux statut, ni sur ce qu'il recouvre exactement. Gageons tout de même que le « trust anglo-saxon » n'aura d'autre fonction que de couvrir d'un voile pudique les responsabilités juridiques des patrons et leurs petits arrangements comptables. Nous sommes ici bien loin de l'indépendance juridique des rédactions telle que le SNJ-CGT l'envisage et le réclame. Bref, pour l'état de la presse aujourd'hui, en crise depuis longtemps, Emmanuel Macron ne compte rien faire. C'est le marché qui décidera. ■



EN MARCHÉ ARRIÈRE POUR LA LIBERTÉ DE LA PRESSE

Des relations compliquées avec l'Élysée, un garde des Sceaux qui fait pression sur Radio France, une plainte du ministère du Travail après la publication de documents dans *Libération*... en ce début de quinquennat, les rapports se tendent entre pouvoir politique et médias. Le tout sur fond de tentation de contournement de la loi sur la presse. *Par Bors De Carlisle*

En France, depuis le vote de la loi du 29 juillet 1881, la presse jouit d'une liberté protégée. Car, en élaborant son texte, le législateur avait posé un postulat et un constat. Le postulat : les citoyens ont un droit à l'information. Le constat : ce droit ne saurait être entravé par des pressions politiques ou économiques. Faute de quoi, il se réduirait à un simple vœu pieux. Complétée par la loi Brachard (29 mars 1935), ►►



►► mais aussi par les dispositions propres à la presse figurant dans le Code du travail et la convention collective nationale de travail des journalistes, ce texte fondateur pose les bases de l'exercice du métier de journaliste et définit un « statut » censé protéger sa liberté d'expression et renforcer son indépendance. Le problème est qu'on assiste actuellement à un contournement par la justice elle-même de ces droits fondamentaux.

Plainte de la Direction générale du travail et enquête interne

Tout pouvoir supporte généralement mal d'être pris à contre-pied par des journalistes un peu trop curieux à son goût. Le déclenchement de procédures fait donc partie du paysage. La nouveauté réside dans le fait que les procédures lancées, ces derniers temps, visent à isoler des délits (violation du secret de l'instruction, par exemple) sans les rapporter à la légitimité du but poursuivi par le journaliste. De ce point de vue, la plainte contre X pour vol et recel – ce dernier motif a été retiré de la plainte dans un deuxième temps – de documents déposée par la Direction générale du Travail est exemplaire¹. Elle fait suite à la publication début juin par *Libération*, *le Parisien* et Mediapart d'informations présentées

comme des pistes de la future modification du Code du travail. L'aspect très inhabituel de cette procédure a d'ailleurs été aussitôt pointé du doigt par le directeur adjoint du journal, Johan Hufnagel. « Je n'ai pas souvenir, a-t-il déclaré, que l'administration ait porté plainte pour la divulgation de documents qui ne sont même pas "secret défense" ou quoi que ce soit. »

Abstraction de l'intérêt public

Ce type de modus operandi vise à faire pression afin de faciliter le travail des enquêteurs (police, justice) chargés de rechercher et d'identifier l'auteur de la fuite dont la presse

serait le receleur. Problème : la démarche fait totalement abstraction du but poursuivi par le journal d'informer sur ce qui est d'intérêt public. Or, la loi pose précisément que la mission du journaliste est de répondre au droit de savoir du public. Ce contournement du droit de la presse par le biais d'une procédure extraordinaire prive ipso facto le journaliste des protections prévues par la loi, sans lui laisser la possibilité d'invoquer la déontologie ou le respect des règles professionnelles. Incidemment, on notera qu'en pareil cas la Cour européenne des droits de l'homme refuse régulièrement de condamner des

Informer n'est pas affaiblir ni détruire

Lors d'un point presse après le conseil des ministres du 28 juin, le porte-parole du gouvernement, Christophe Castaner, a demandé aux journalistes de « ne pas chercher à affaiblir » la ministre du Travail, Muriel Pénicaud, ancienne responsable de Business France. Cette agence dépendant du ministère de l'Économie est en effet visée par une enquête concernant l'organisation sans appel d'offres d'une coûteuse soirée à Las Vegas, en janvier 2016, à l'occasion de la venue d'Emmanuel Macron, alors ministre de l'Économie, au salon Consumer Electronic Show. « Elle mérite tout mon soutien », a cru bon d'ajouter Christophe Castaner, particulièrement « dans un moment important pour la réforme du travail ». Le SNJ-CGT a réagi à cette « curieuse adresse à la profession » dans un communiqué du 3 juillet, pointant « une conception de l'information qui ne coïncide pas avec les

règles de la profession et avec la liberté d'informer ». « Le rôle des journalistes est seulement d'informer les citoyens et en aucun cas d'affaiblir quiconque. La seule question que doit se poser un journaliste digne de ce nom est de savoir si les informations qu'il diffuse sont justes et nécessaires », insiste le syndicat, qui ajoute : « À ce moment du débat sur la prochaine loi de casse du droit du travail, le droit à l'information est un bien encore plus précieux qu'à l'habitude. »

Quelle "chasse à l'homme" ?

Quelques jours plus tard, au cours de son discours devant le Congrès à Versailles, Emmanuel Macron a passé une deuxième couche, mettant en cause une prétendue « recherche incessante du scandale, avec le viol permanent de la présomption d'innocence, avec cette chasse à l'homme

où parfois les réputations sont détruites ». « La référence aux affaires Fillon, Ferrand, Bayrou, de Sarnes ou encore Pénicaud n'a pas été prononcée, mais elle était évidente », commente le SNJ-CGT dans un communiqué du 5 juillet, qui réfute « l'amalgame entre information du citoyen et presse à scandale ». « Les enquêtes sur les affaires touchant des candidats, des élus ou des ministres ont été réalisées par des journalistes au-dessus de tout soupçon, nullement frénétiques et non par des salariés dont les employeurs font commerce du scandale. La sortie du président de la République n'est-elle pas un appel aux milliardaires qui ont fait main basse sur les grands médias (Pinault, Dassault, Drahi, Bolloré, Niel et autres) de contrôler davantage encore leurs rédactions et l'information ? » s'interroge le syndicat. ■

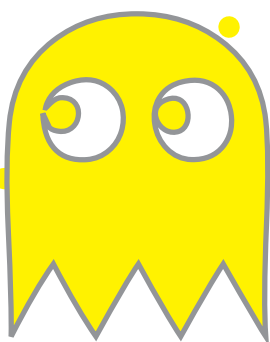


journalistes dès l'instant qu'ils œuvrent bien dans le cadre de leur mission.

Quid du secret des sources ?

Du coup, le secret des sources, pierre angulaire de tout journalisme dit d'investigation, se retrouve court-circuité. Garanti en Europe par la Convention européenne des droits de l'homme, ce droit pose la possibilité pour un journaliste de vérifier des faits auprès de personnes qui ne sont pas nécessairement censées communiquer. En échange, le journaliste professionnel s'engage à protéger ses sources et donc leur liberté de parole. En clair, les informations publiées dans un tel contexte doivent avoir été vérifiées et, évidemment, être d'intérêt public. Un journaliste peut donc parfaitement être amené à s'expliquer concernant ses écrits devant un juge. Mais à une condition : que la procédure se déroule dans le cadre créé par la loi de 1881. Le journaliste ne doit en aucun cas se retrouver, suite à une série de pressions, dans une situation où il lui serait incité à devenir le supplétif ou l'informateur d'enquêteurs de police ou de justice. Or, c'est précisément ce vers quoi tendent certaines procédures actuelles. ■

1. Une enquête interne a également été lancée.



Gouverner par ordonnances, c'est quoi ?

A lors que la Constitution française prévoit que le pouvoir de légiférer appartient au Parlement, l'article 38 de cette même Constitution prévoit une exception, l'ordonnance, qui délègue ce pouvoir au gouvernement. Cela suppose une « loi d'habilitation », qui définit les domaines et la période de cette délégation. C'est ensuite au gouvernement que revient d'écrire les ordonnances, dont le Parlement ne peut ni discuter ni amender le contenu. Il est juste sollicité pour ratifier ou non les ordonnances en question. Si l'utilisation des ordonnances n'est pas rare, elle était jusque-là réservée à des questions purement techniques et non à un bouleversement social tel que celui que promet le « loi Travail XXL ». ■



Radio France : le coup de pression du "citoyen" Bayrou

Radio France a été en pointe dans les révélations concernant les emplois présumés fictifs du Modem au Parlement européen. Ce qui a valu le 7 juin à Jacques Monin, directeur de la cellule d'investigation de Radio France, un coup de téléphone ahurissant. Au bout du fil, le garde des Sceaux, contraint depuis à la démission, François Bayrou. Interrogé par Mediapart, Jacques Monin résume ainsi la conversation : « Voici ce qu'il me dit en substance : "Des gens de chez vous sont en train de téléphoner à des salariés du Modem, de les harceler de manière inquisitrice et de jeter le soupçon sur leur probité. C'est inacceptable." » Jacques Monin a raconté la suite sur France Inter : « Je lui réponds que "harcèlement", c'est une qualification pénale, donc que je peux interpréter son coup de fil comme une pression sur moi. » « Ce n'est pas une menace, ni de l'intimidation. J'ai seulement dit que je trouvais cela choquant », se justifie François Bayrou, également interrogé par Mediapart.

Des méthodes d'un autre âge

Le SNJ-CGT de Radio France dénonce au contraire d'« intolérables pressions » et des méthodes « d'un autre âge », quand bien même le ministre assure avoir agi comme « citoyen ». « Ce coup de fil inacceptable augure de bien mauvaises relations entre le nouveau gouvernement et la presse. Tout comme la plainte contre X du ministère du Travail après la publication par la presse de documents sur le projet de réforme du Code du travail. Tout comme la sélection des journalistes lors des déplacements ou événements présidentiels ou ministériels », énumère le syndicat dans un communiqué du 12 juin. « Faut-il rappeler à François Bayrou que nous ne sommes plus à l'époque de l'ORTF, à l'époque où le ministre de l'Information appelait chaque jour les directeurs de rédaction pour s'enquérir du contenu des journaux ? Non, Monsieur le ministre de la Justice, les journalistes qui enquêtent ne sont pas des « harceleurs ». Ils font leur métier, celui de rechercher des informations, de les recouper, de les vérifier et d'informer en conscience », conclut le SNJ-CGT de Radio France. ■

FRANÇOISE NYSSSEN À LA CULTURE, EMMANUEL MACRON À LA COMMUNICATION

Le début du quinquennat d'Emmanuel Macron a été marqué par quelques dérapages en matière d'indépendance des journalistes et des rédactions. Le nouveau président de la République entend tout contrôler depuis l'Élysée, surtout l'information. Explications.

par Michel Diard

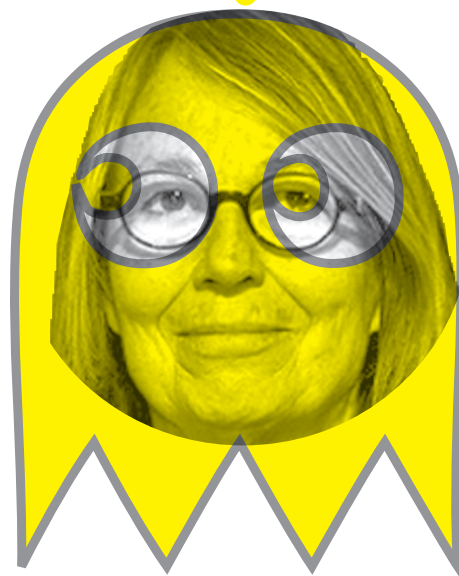
Si le budget de l'État est un acte qui révèle des choix politiques, la composition du gouvernement n'est pas moins significative des objectifs et des orientations de la majorité présidentielle dans une V^e République largement dominée par son plus haut personnage, qui se dit lui-même « jupitérien ». Le choix d'un ministre, la rédaction du décret d'attribution, la composition du cabinet et l'intitulé du ministère sont, eux aussi, à décrypter pour déceler la politique qui sera mise en œuvre. Depuis l'élection d'Emmanuel Macron et la nomination d'Édouard Philippe comme Premier ministre, les motifs d'inquiétude sont grands pour tous les salariés. La nomination de Françoise Nyssen, elle, n'est pas pour rassurer les journalistes. En premier lieu, on s'étonnera de constater que le ministère de la Culture et de la Communication a disparu, pour donner naissance à un ministère de la Culture. Exit la Communication ! Cela ne signifie pas pour autant que la communication sera absente

des préoccupations de l'équipe au pouvoir, bien au contraire. La volonté d'Emmanuel Macron de « verrouiller » sa communication et d'encadrer l'information se vérifie chaque jour. Sa politique antisociale est tellement agressive pour le monde du travail qu'il n'imagine pas d'autre possibilité pour leurrer l'opinion. Et il n'imagine pas une ministre, héritière d'un brillant éditeur de livres, s'occuper d'affaires aussi sensibles que celle de la bataille des idées.

Marc Schwartz, parfait petit soldat de la « Macronie »

Tout indique donc que la communication sera le domaine réservé du président de la République et de son entourage élyséen, en relation directe avec le directeur de cabinet de Françoise Nyssen, bien connu dans la profession et imposé par l'Élysée, Marc Schwartz. Cet ancien énarque a eu un parcours riche d'expériences diverses, mais toujours proches des lieux de pouvoir. Conseiller à la Cour des comptes, il a été chargé de mission auprès de Dominique Strauss-Kahn puis de Christian Sautter et de Florence Parly à Bercy. Ensuite, il a été directeur financier puis directeur général de France Télévisions de 2000 à 2005, avant d'aller « pantoufler » dans le privé (comme Emmanuel Macron) : il a été directeur associé de la banque d'investissement Calyon, filiale du Crédit agricole. Ensuite, il a créé le cabinet AS Conseil, spécialisé dans les missions d'accompagnement dans les médias, puis il est entré comme associé dans le cabinet Mazars, spécialisé dans le conseil aux entreprises, avant de revenir à la Cour des comptes en 2014.

Marc Schwartz a réalisé à la demande du gouvernement le rapport Presse-Poste-État, le rapport sur France Télévisions, puis il a été médiateur du scandaleux accord Google-éditeurs qui avait superbement ignoré les droits d'auteur des journalistes. Enfin, il a récemment rédigé un rapport sur les relations des plates-formes et des auteurs de musique et de livres. On notera aussi que Marc Schwartz s'était mis en disponibilité de la Cour des comptes pour participer à la campagne du candidat d'En Marche ! Bref, un parfait petit soldat de la « Macronie ».



Le rapport Schwartz sur l'avenir de France Télévisions, remis en février 2015 à Fleur Pellerin, mais aussi à Emmanuel Macron et Michel Sapin, mettait l'accent sur les économies et sur les synergies des différentes chaînes. Les missions de service public étaient dans la ligne de mire d'un texte qui sera sans doute exhumé par le gouvernement au moment où il mettra en œuvre l'objectif n° 7 du programme du candidat Macron de réduire le nombre de chaînes.

Du Travail à la Culture

Enfin, on notera que deux membres du cabinet de la ministre de la Culture viennent directement du cabinet de Myriam El Khomri. Loïc Turpin conserve d'ailleurs un fauteuil de chef de cabinet, tandis que la cheffe-adjointe, Jeanne Guesdon, était également cheffe du cabinet de la ministre du Travail, après avoir été sa conseillère à la mairie de Paris. Sans aucun doute, ces deux-là auront-ils la mission de décliner les dispositions de la loi Travail XXL aux professions relevant du ministère de la Culture. La composition du cabinet de Françoise Nyssen ne laisse donc planer aucun doute : le ministère de la rue de Valois sera cantonné à la culture et à elle seule. Marc Schwartz, son directeur, outre son rôle de chien de garde de la ministre, servira de relais pour appliquer les décisions du véritable ministre de la Communication, sa majesté Macron lui-même. ■

Journalistes pigistes, ayez le réflexe Audiens



INTERNET

Retrouvez tout l'accompagnement Audiens et les contacts utiles sur **www.audiens.org**
Espace « **Particulier / pigiste** »



Application mobile Audiens

Pour consulter vos remboursements santé ou effectuer une prise en charge hospitalière...

PRENDRE SOIN DE VOUS ET PRÉSERVER VOTRE SANTÉ

Pour le remboursement de vos frais médicaux et ceux de votre famille, pensez à la garantie santé dédiée aux pigistes.

Vous pouvez bénéficier d'une prise en charge patronale pour votre cotisation, grâce au Fonds collectif pour la santé des pigistes.

 **0 173 173 580**

Pour réaliser un bilan de santé spécifique aux professionnels de la presse afin de prévenir les pathologies rencontrées dans l'exercice de votre métier.

 **01 84 79 02 79**

Pour bénéficier d'un suivi de santé au travail et pour toute question sur la visite médicale du travail ou la prévention des risques professionnels liés à votre activité.

Réservé aux journalistes pigistes de la presse écrite et des agences de presse.

 **www.cmb-sante.fr**

PRÉVOYANCE

Savez-vous que vous bénéficiez d'un complément de revenu ou d'un capital lors d'un congé maternité, d'un arrêt de travail, d'une invalidité ou d'un décès ?

Pour faire valoir vos droits.

 **0 173 173 921**

VOUS PROTÉGER EN SITUATION DE REPORTAGE

Pour vos déplacements professionnels en France et à l'étranger, y compris dans les zones de guerre : indemnités en cas d'invalidité ou de décès, prise en charge de certains frais dont rapatriement, assistance dans les démarches administratives...

 **0 173 173 580**

NOUVEAU ! PACK POUR LES PROFESSIONNELS DE L'ÉCRIT ET DE L'IMAGE

Des solutions d'assurance spécialement conçues pour :

- la protection de vos matériels (casse, vol ordinateurs, appareils photos, tablettes graphiques...),
- votre responsabilité civile,
- votre protection juridique,
- les dommages aux biens (casse, vol, sinistres dans vos locaux professionnels)
- vos pertes financières (en cas d'annulation de vos expositions ou événements).

ÊTRE ACCOMPAGNÉ DANS LES MOMENTS DIFFICILES

Vous rencontrez des difficultés sociales et/ou financières liées à un accident de la vie (rupture familiale, handicap, maladie, perte d'autonomie d'un proche, décès...).

 **0 173 173 726**

PRÉPARER VOTRE RETRAITE POUR BIEN LA VIVRE

Pour vous informer sur votre retraite, recevoir un relevé individuel de situation dès 35 ans, reconstituer votre carrière ou bénéficier d'un entretien information retraite personnalisé à partir de 45 ans...

 **0 173 173 755**

Pour faire de cette étape une expérience positive, réfléchir à l'aménagement de votre temps, identifier de nouvelles activités ou en savoir plus sur le cumul emploi retraite, participez à nos réunions d'information et d'échange.

 **0 173 173 331**

France 3

Les velléités de fusion menacent les éditions locales

Après la suppression des éditions locales de Bourges et de Tours en 2016, la direction de France 3 annonce la disparition de celles de Nantes et du Mans à la rentrée. Étrange et inquiétant dans une entreprise qui prône la proximité.

*Par Carole Collinet-Appéré**

Aujourd'hui, France 3 compte dix-huit rédactions locales. Elles fabriquent au quotidien une édition d'information de sept minutes diffusée à 19 h 15. Certaines, comme Brest, proposent également une deuxième édition en langue régionale. Éloignées géographiquement des bureaux régionaux dont elles dépendent, les locales se posent comme un maillon essentiel de l'information de proximité. Au plus près du terrain, au plus près des territoires qu'elles couvrent, ces rédactions n'ont donc pas été créées par hasard, il y a plus de vingt ans.

Stratégie de l'épuisement

Avec elles, France Télévisions remplit sa mission de service public. Alors, pourquoi s'attaquer aujourd'hui à cette légitimité territoriale, au point d'en désorganiser les collectifs de travail ? Contraintes économiques ? L'argument est de taille mais il ne justifie pas à lui seul que les locales fassent les frais de l'étranglement financier auquel France Télévisions fait face depuis la suppression de la publicité. Une raison qui ne convainc d'ailleurs pas les salariés, lesquels constatent que le serrage de ceinture n'est pas le même à tous les étages de l'entreprise. La direction ajoute désormais un autre

argument choc : la cohérence éditoriale, avec la volonté de mettre sur orbite un grand journal régional. La « fusion » devient alors l'élément de langage de la direction. Les différentes directions régionales – cornaquées par Paris, qui décrète des périodes dites « de basse activité » – vont procéder par petites touches pour faire avancer leur projet. Ainsi, chaque période de vacances scolaires est synonyme de fragilisation des locales avec, pour certaines, une disparition pure et simple des écrans. Pour d'autres, une diminution de leur temps d'antenne. Les reportages sont dès lors intégrés au journal régional, privant au passage les téléspectateurs d'une information de proximité à laquelle ils sont attachés.

Pour donner une équivalence en presse quotidienne régionale, cela reviendrait à supprimer les pages départementales. Une stratégie de l'épuisement qui ne dit pas son nom et qui vise à amener les salariés à se résigner, à accepter un pis-aller – la fusion – plutôt que les soubresauts auxquels on les assigne. Conséquence directe : l'information que les locales ne peuvent plus couvrir, faute d'éditions, est traitée par les télélocaux privées, qui occupent le terrain laissé à l'abandon par la chaîne publique.

Ateliers réellement participatifs ou écrans de fumée ?

À ce marasme ambiant s'ajoute un autre paramètre qui plombe un peu plus encore l'avenir des locales de France 3 : l'absence de diffusion sur les « boxes » Internet. « Trop coûteux », rétorque la direction de France Télévisions, qui n'a jamais chiffré sérieusement la chose, malgré les demandes répétées des instances représentatives du personnel. Trop coûteux ou tout simplement volonté politique ? Car ce manque de visibilité, dénoncé par les salariés, viendra très vite alimenter le discours des directions régionales en faveur de la fusion des éditions

locales avec les journaux régionaux, « pour mettre mieux en valeur l'actualité qu'elles couvrent ». Diluer pour mieux exposer ? Quel paradoxe !

Après une saisine de la CGT fin 2016, le directeur du réseau régional de France 3 demande la mise en place d'ateliers participatifs dans chaque locale pour en dessiner l'avenir, l'arbitrage final, selon lui, revenant aux directions régionales. Plutôt surprenant dans un contexte de centralisation des décisions à Paris, mais autant se saisir de cette nouvelle opportunité pour défendre l'information de grande proximité, les préavis de grève déposés ces dernières années en étant une autre. Les salariés ont bien compris l'enjeu et participent à ces réunions. On y évoque notamment une meilleure exposition des locales sur les sites Web des régions de France 3, la création de pages Facebook, une chaîne YouTube... Des propositions concrètes et... peu coûteuses.

Les ateliers sont aujourd'hui terminés et, sans surprise, de Perpignan à Brest, en passant par Bayonne, Rodez, Pau, Périgueux, Boulogne-sur-Mer, Le Havre ou encore La Rochelle, il en ressort une volonté de maintenir les éditions. Dans le même temps, les annonces de suppression se multiplient, à l'instar du Mans et de Nantes. Difficile donc de croire à une véritable utilité de ces ateliers. Si une majorité des locales est assurée d'être debout en septembre, qu'en sera-t-il en 2018 ? La direction plante ses banderilles ici et là et l'idée de fusion n'est pas remise au placard. Un directeur régional va même jusqu'à dire que « la refonte de l'offre n'est pas encore collectivement mûre ». Que faut-il comprendre ? Les salariés réclament la pérennité des éditions locales. Pourquoi changeraient-ils d'avis dans quelques mois ? La vigilance s'impose et la résistance doit s'organiser très largement. ■

** Journaliste à France 3 Brest et secrétaire adjointe du SNJ-CGT France Télévisions.*



Le 4 juillet à Paris, au cours du rassemblement des salariés d'Info6tm, auquel a participé le SNJ-CGT. MARION ESQUERRÉ

Info6tm

En un an, les rédactions se sont vidées

Paris, le 4 juillet, au pied de la Tour Montparnasse. Les salariés du groupe Info6tm, qui réunit depuis juillet 2016 les publications de presse spécialisées rachetées par François Grandidier (déjà dirigeant du groupe ATC) au groupe Wolters Kluwer¹, sont rassemblés pour manifester leur mécontentement et leurs craintes.

En un an, les rédactions et les services se sont vidés. L'absence de projet d'entreprise clair puis la découverte progressive de la conception réductrice des métiers de la presse que nourrit leur nouveau patron ont poussé de nombreux journalistes à prendre la clause de cession pour « aller voir ailleurs ». Clause de cession dont l'échéance, à leur demande, a été

repoussée, pour la quatrième fois, jusqu'au 15 septembre.

En dépit du bon sens

Quant aux services commerciaux, de maintenance informatique mais aussi de prépresse – certains services de secrétariat de rédaction sont aussi menacés –, ils font les frais d'une politique de mutualisation menée en dépit du bon sens. Des postes sont supprimés et d'autres délocalisés à Metz, siège du groupe ATC, ce qui génère démissions, ruptures conventionnelles et de discrets licenciements. En l'absence d'instance représentative du personnel, le patron réorganise le groupe à sa façon, les représentants syndicaux ayant le plus grand mal à obtenir des informations

fiables. Mais la mobilisation des salariés, conjuguée à un appui efficace de l'inspection du travail, a porté ses premiers fruits. L'accord d'Union économique et sociale, signé en mars mais suspendu par les services de la Direccte, devrait finalement s'appliquer dans les prochaines semaines. En attendant, la direction s'est engagée à maintenir les accords d'entreprise hérités de l'ancien groupe, qui devaient arriver à échéance le 31 septembre. ■

Marion Esquerré

1. Liaisons sociales magazine, Entreprise et carrière, Actualités sociales hebdomadaires, France Routes, le Journal de la marine marchande, Tour hebdo...

Radio France

France Bleu et Fip sont dans le viseur

En mai et juin, deux grèves ont mobilisé le personnel de France Bleu et de Fip. Le rôle de proximité de ces antennes est mis à mal par la direction.

La grève du 18 mai à France Bleu (à l'appel de la CGT, de la CFDT, du SNFORT, du SNJ, de Sud et de l'Unsa) a été très suivie, avec des taux de grévistes de 80 % à 100 % dans de nombreuses stations et aucun programme de la journée dans trente-trois stations sur quarante-quatre, les autres antennes étant fortement perturbées. Cette grève a également été relayée par de nombreux élus locaux.

La direction voulait faire réaliser par les locales deux journaux matinaux d'informations nationales et internationales. Ce qui ferait à la fois peser une menace claire sur l'avenir de la rédaction nationale de France Bleu et accroîtrait le travail des rédactions locales, sans moyens supplémentaires et alors qu'elles sont déjà débordées. La direction souhaitait également programmer en décrochage national Jean-Luc Reichmann, animateur vedette de TF1, sur un créneau horaire matinal qui est un temps fort de la programmation locale des stations. Enfin,

la direction voulait supprimer les quelques programmes locaux qui subsistaient dans la tranche de l'après-midi, pour un décrochage national.

C'est une fois de plus une négation flagrante de la mission de proximité des radios locales du réseau Bleu. Le tout au mépris d'une consultation des salariés sur l'avenir de leurs radios, pourtant lancée par la direction après qu'elle lui ait été imposée par le médiateur à l'issue de la grève de 2015. Au mépris aussi de l'encadrement, qui n'a même pas été consulté. Le lendemain de la grève, un CCE extraordinaire a été consacré à la situation à France Bleu, sans que la direction change une virgule de son projet. Les élus ont adopté une motion de défiance envers la direction de France Bleu. Mais la donne a changé lorsqu'a été déposé un nouveau préavis de grève, cette fois reconductible, pour le premier tour des législatives. La direction a renoncé à la venue de Jean-Luc Reichmann et les rédactions locales ne seront finalement pas obligées d'assurer elles-mêmes les infos nationales

et internationales du matin. Elles pourront continuer à reprendre les journaux réalisés par la rédaction nationale de France Bleu. De même, le décrochage de l'après-midi avec diffusion d'un programme national n'est plus imposé. Si tout cela constitue bien une reculade de la part de la direction, la vigilance reste de mise. En effet, hormis la venue de Jean-Luc Reichmann, les autres projets ne sont pas retirés, mais désormais présentés comme des options. S'accompagneront-ils d'une certaine pression envers l'encadrement des locales ? Se mettront-ils en place petit à petit de façon insidieuse ?

Un problème avec le local ?

Le 27 juin, c'est à Fip qu'une grève était déclenchée, à l'appel de la CGT, de la CFDT, de la CFTC, de FO, du SNJ, de Sud et de l'Unsa. L'appel intersyndical dénonce les « incohérences », les « imprécisions et le flou » du « plan d'évolution de Fip à Bordeaux, Nantes et Strasbourg présenté par la direction ». Les organisations syndicales ajoutent qu'« il est impossible de dire quelle sera la part réelle réservée aux informations locales et sous quelle forme, et personne aujourd'hui n'est en mesure d'indiquer combien de temps prendra son application dans les trois stations locales de Fip. Le seul élément clair de ce plan, c'est l'abandon du service public de proximité (une trentaine d'informations locales quotidiennes) au profit d'une radio qui progressivement deviendrait uniquement nationale, et cela malgré les protestations émises par tous : les auditeurs, les acteurs culturels et élus politiques des régions concernées. » Et l'appel à la grève de conclure : « Le PDG Mathieu Gallet semble avoir un problème avec le local, les régions, la "province". Après les stations Bleu, c'est aux antennes locales de Fip qu'il s'en prend. »

Périphéries : disparition dans le silence

Depuis douze ans, avec son magazine *Périphéries*, à maintes reprises baladé dans la grille de programmes de France Inter, Édouard Zambeaux traite des réalités des quartiers populaires. Le magazine n'est pas reconduit à la rentrée prochaine et son dernier numéro n'a même pas été diffusé, zappé par le temps d'antenne consacré à la mort de Simone Veil. La CGT de Radio France condamne dans un communiqué cette décision : « Douze années au total de micro tendu aux habitants des périphéries des villes. Autant de voix et de récits éloignés des canaux institutionnels, difficiles à capter dans le tempo de l'actualité et sans une grande connaissance du terrain, seule arme capable de venir à bout des clichés. Aucune émission n'est intouchable. La critique n'est pas interdite. Mais, à l'heure où discriminations et préjugés continuent malheureusement d'occuper une place importante dans notre société, que faut-il comprendre d'une telle suppression ? » « Et quelle cohérence pour une radio qui, depuis les attentats de 2015, se flatte de porter le projet Interclass' mettant en lien des journalistes et producteurs de la chaîne avec des collégiens d'établissements classés éducation prioritaire ? », s'interroge le syndicat.

Téléphonie

SFR Presse : la grande braderie

Le 14 juin, SFR a annoncé au CE du groupe L'Express sa décision de vendre de nombreux titres du groupe racheté deux ans plus tôt au belge Roularta. Tous les titres à céder (*Mieux vivre votre argent*, *Studio Ciné Live*, *la Lettre de l'Expansion*, *Décorations...*) auraient déjà trouvé preneurs, ce qui semble indiquer que le projet de cession avait été largement anticipé. Et les salariés revendus ? On peut déjà parier que, entre clauses de cession et licenciements contraints, un certain nombre d'entre eux devra s'inscrire à Pôle

emploi sous peu. Ne resteraient finalement chez SFR que la « marque » L'Express, Point de vue et quelques autres titres (*À nous Paris*, *My Cuisine*), dont on se demande s'ils ne sont pas conservés uniquement parce qu'ils n'ont pas trouvé acquéreur et quel sort leur sera réservé. *Libération* et 01 Net (NextRadioTV, qui appartient à Alain Weill) restent également dans le giron de SFR.

Ces cessions ne sont pas surprenantes : Patrick Drahi est d'abord un financier et un industriel des télécoms, pas un patron de presse. Et, sous couvert de recentrer ses activités

médias sur le développement numérique de ses titres d'infos générales, ce qu'il vise ici, c'est d'abord et avant tout la mise en valeur de ses contenants, à grands renforts d'abonnements couplés téléphonie-kiosque numérique. Quant aux versions imprimées de *Libé* et de *l'Express*, dans une telle perspective tout-numérique, elles sont sans aucun doute appelées à disparaître à plus ou moins long terme. Les ventes devraient se faire très vite, après consultation du CE, qui doit rendre son avis le 30 septembre. ■

N. S.

Euronews

Fatigue et frustration à la rédaction

À l'occasion de l'assemblée générale, en mai, de la FEJ en Roumanie, le SNJ-CGT d'Euronews a tenu à faire connaître « toute son inquiétude » concernant « la mise en place d'un profond plan de restructuration » de la rédaction. « Récemment, nos collègues de l'équipe ukrainienne, principales victimes du plan social, ont quitté l'entreprise dans un silence absolu. Des dizaines d'autres collègues ont déjà choisi de partir en profitant des conditions offertes pour les départs volontaires », développe le syndicat, qui ajoute qu'« [à la] rédaction, la

fatigue et la frustration sont à l'ordre du jour » et que le CHSCT « alerte régulièrement sur des cas potentiels de burn-out ».

« De nouveaux produits sponsorisés (Living It), à nature très commerciale, sont imposés aux journalistes, qui se retrouvent à faire de la pure et simple pub », dénonce le SNJ-CGT. Le syndicat explique par ailleurs que les journalistes qui ont « fait part de leurs inquiétudes aux institutions européennes »¹ ont fait l'objet d'une menace du PDG d'Euronews, Michael Peters, lors de son audition au Parlement européen. Qu'on en juge : « Se poser des questions, c'est une chose, mais ensuite

formuler de fausses accusations, c'en est une autre, que je n'accepterai plus. Et nous prendrons toutes les mesures à l'encontre des personnes qui diffusent de fausses accusations à notre rencontre. »

Quant au président du comité éditorial, Paolo Garimberti, il a reproché aux journalistes leur attitude « bureaucratique », lorsqu'ils manifestent leurs préoccupations quant à leur avenir professionnel et celui de la chaîne. Ambiance, ambiance... ■

1. La Commission européenne alloue des financements à Euronews (25 millions d'euros en 2016).

Brèves

Les élections à...

Associated Press

L'intersyndicale SNJ/SNJ-CGT obtient deux élus sur quatre. Notre camarade Claude Paris est réélu.

L'Équipe

Avec 61 % de participation, la CGT obtient trois élus au CE sur six, dont un SNJ-CGT. Le SNJ-CGT est stable, avec 22 % à 28 % des voix.

Move Publishing (ex-Motor Presse)

Avec 65 % de participation, la CGT obtient 100 % de représentativité et 16 élus sur 16.

L'Obs

Avec 58 % de participation, l'intersyndicale SNJ/CFDT/SNJ-CGT obtient tous les sièges journalistes.

Le Particulier Finances Éditions

La CGT obtient 100 % des voix (74 % de participation) et trois élus.

Radio France

À l'élection du conseil d'administration de Radio France, la CGT, avec 26,25 % des voix, confirme sa première place. Parmi les élus, notre camarade du SNJ-CGT Lionel Thompson.

Rosebud (Tribune de Lyon)

La CGT obtient 100 % de représentativité et le SNJ-CGT deux élus.

Pigistes

Le SNJ-CGT lance son enquête aux 48 heures de la pigue

Pour rompre l'isolement des pigistes, l'association Profession : Pigiste organise chaque année deux jours de rencontre autour de la pigue. Le SNJ-CGT a pris une part active à l'édition 2017 de ces 48 heures de la pigue, qui se sont tenues à Rennes fin juin. L'an prochain, elles auront lieu à Bordeaux.

Organisées depuis 2011, les 48 heures de la pigue sont l'occasion pour les pigistes de se former autour de questions concrètes dans le cadre d'ateliers (« accéder à ses droits sociaux », « négocier ses tarifs », « protéger ses sources et sécuriser ses données ») et de rencontrer les rédacteurs en chef. Cette année, la part belle a aussi été faite aux syndicats. Une table ronde a été organisée avec le SNJ-CGT, le SNJ et la CFDT pour présenter les actions menées pour défendre les droits sociaux des pigistes. Le SNJ-CGT a d'ailleurs profité des 48 heures pour lancer une enquête sur les pigistes et Pôle emploi¹. Le but de cette démarche est de « recenser les situations problématiques les plus courantes », écrire une brochure « Pôle emploi – Mode d'emploi à destination des pigistes » et « construire des revendications ».

“Syndiquez-vous”

Isolés dans leur quotidien, les pigistes peinent à faire valoir leurs droits de salariés et reprochent souvent aux syndicats de faire peu de cas des problématiques spécifiques auxquelles ils sont confrontés : difficultés à bénéficier des aides du comité d'entreprise, à toucher leurs indemnités lors d'un congé maladie ou maternité, à faire calculer leurs droits Pôle emploi lorsqu'une pigue régulière prend fin... Ils ne se sentent pas représentés au sein des entreprises de presse pour lesquelles ils travaillent. Mais se syndiquer reste la meilleure façon de porter la parole des pigistes au sein

des syndicats et des entreprises, comme l'a rappelé Pablo Aiquel, membre du bureau national du SNJ-CGT, lors de la table ronde : « Peu importe le syndicat que vous choisissiez, mais syndiquez-vous. »

Le salaire, seule façon légale de rémunérer un journaliste

S'organiser est d'autant plus important que le statut de pigiste est menacé. Venue présenter les fruits de ses recherches, Cégolène Frisque, maître de conférences en sociologie à l'université de Nantes et rattachée au Centre de recherches sur l'action politique en Europe (CRAPE), précise : « Il y a un éclatement des modes de rémunération. Jusque-là, la pigue, qui offrait une certaine protection, s'efface pour des modes de rémunérations moins protecteurs. » Le recours de certains employeurs aux droits d'auteur ou au statut d'auto-entrepreneur, pour échapper aux cotisations patronales, empêche chaque année des journalistes d'accéder à la carte de presse. « Les données de l'Insee comptent 50 000 journalistes, dont 40 % n'ont donc pas la carte », analyse la sociologue. L'association Profession Pigiste, est particulièrement sensibilisée à cette question, s'assure de n'inviter que des journaux qui rémunèrent en salaire. ■

Sophie Eustache

1. Titré « Où en sont les pigistes inscrits à Pôle emploi ? », le questionnaire peut être rempli en ligne sur le site du SNJ-CGT (snjcgf.fr) en rubrique « actualités » à la date du 29 juin 2017.

Tribune

Transferts Le mercato du journalisme

Les footballeurs professionnels ont longtemps lutté pour obtenir un contrat qui les émancipe de l'esclavage. Jusqu'aux années 1960, ils étaient en effet liés à vie (jusqu'à 35 ans) au premier club professionnel qui les recrutait. Il a fallu attendre juillet 1969 pour voir adopter en Espagne ce qu'on a appelé le « contrat à temps », qui permet aux joueurs de s'engager pour une durée déterminée et, au terme de leur contrat, de négocier sans entrave et d'être maîtres de leur destin et du choix de leur équipe. Un peu plus tard, les négociations entre joueurs et clubs professionnels ont été baptisées « mercato », un mot emprunté à la presse espagnole. En Espagne, le marché des joueurs est en effet particulièrement animé entre les clubs les plus riches.

Contrats négociés par des avocats

Aujourd'hui, on parle aussi de mercato dans le journalisme. Et cela ne doit rien au hasard. Cela ne concerne qu'une infime minorité des journalistes, mais les négociations entre chaînes de télévision et de radio et quelques stars autoproclamées défraient la chronique et multiplient annonces, articles, supputations... L'été 2017 a été particulièrement animé et Europe 1 a autant défrayé la chronique que le Paris-Saint-Germain de l'émir du Qatar. Les chaînes se disputent les journalistes censés améliorer leurs parts de marché et leur audience, donc les bénéfices et les dividendes. Et le service public de l'audiovisuel n'est pas le dernier à se lancer dans la surenchère. Les prétendues stars de l'information négocient des salaires faramineux par l'intermédiaire d'avocats et exigent la présentation d'émissions pour asseoir leur notoriété. Bref, le mercato des journalistes n'a plus rien à envier au mercato des footballeurs qui, eux, se font assister par des agents.

L'information gagne-t-elle quelque chose à cette farce qui se joue à coups de millions d'euros ? Le mercato n'a-t-il d'autre ambition, au fond, que de faire parler de sa chaîne et de présenter le journaliste comme « la nouvelle

vitrine qui va vous séduire » ? Les patrons des chaînes n'ont-ils pas d'autre ambition que de faire du journaliste un attrape-gogo ? Tel présentateur du journal de 20 heures livrera-t-il une information plus complète, mieux vérifiée et mieux mise en perspective parce qu'il a négocié un salaire à cinq chiffres dans une chaîne concurrente ? Tel animateur d'une tranche d'information matinale arrivera-t-il à faire oublier les déboires d'une chaîne privée parce qu'il a acquis une certaine notoriété ? Le problème n'a pas effleuré les dirigeants ; ils veulent de l'audience, de la publicité, du « bling-bling ».

L'info comme produit d'appel

Il est ainsi démontré par ce mercato que l'information s'est transformée en un produit d'appel et une marchandise. Les footballeurs avaient gagné une certaine liberté

grâce au contrat à temps ; il leur a permis de monnayer une carrière courte (de plus en plus courte d'ailleurs) ; mais peut-on calquer la carrière d'un journaliste, même proclamé star, à celle d'un footballeur ? L'information n'est pas un ballon rond ! Elle n'a pas de rebonds inattendus ; de plus, elle a besoin de professionnels qui s'effacent derrière elle et ne se servent pas d'elle pour consacrer leur propre gloire. C'est ce que tente de faire avec beaucoup d'application l'immense majorité de la profession. Tout en étant souvent soumis aux diktats de ces prétendues vedettes qui, elles, n'ont jamais été sur le terrain ou ne le sont plus depuis bien longtemps, mais qui prétendent savoir ce que veulent le téléspectateur et l'auditeur. Reste à savoir si le fric rend plus intelligent ou plus docile. Poser la question, c'est déjà y répondre. ■

Michel Diard



Visa pour l'image

Au service du public



À travers vingt-cinq photos
de cinq photographes,
l'UD CGT 66 et le SNJ-CGT
rendent hommage au travail
des agents du service public.



Anna Sole
Georges Bartoli
Clément Martin
Daniel Maunoury
Thomas Ribolowski



Exposition ouverte tous les jours sauf le vendredi. Bourse du travail, place Rigaud à Perpignan, du 2 au 17 septembre 2017.

FEJ

Faire front contre la marchandisation de l'information

En mai, l'assemblée générale de la Fédération européenne des journalistes, en Roumanie, a une nouvelle fois opposé le syndicalisme réformiste à celui des luttes. Dans ce contexte, le SNJ-CGT a appelé à mettre fin aux tendances isolationnistes de la FEJ. Mais malheureusement, aucune expression commune n'a été possible concernant la Turquie.

Par Patrick Kamenka

L'Assemblée générale annuelle de la Fédération européenne des journalistes (FEJ), réunie à Bucarest à l'invitation de nos camarades roumains, avait pour thème les menaces pesant sur les journalistes. Pendant ces deux journées, les échanges ont permis de confronter les points de vue sur l'état de la profession et des forces syndicales à l'heure des concentrations transnationales au profit des grands groupes multimédia, des atteintes au droit d'expression, de l'impunité, de l'inégalité hommes/femmes dans les rédactions, des menaces sur les droits d'auteur, des mesures d'austérité pesant sur de nombreux services publics, des pressions politiques, sans oublier les graves atteintes aux libertés des journalistes, comme en Turquie.

Les motions proposées par les délégués ont reflété la situation des syndicats et des journalistes sur le Vieux Continent. Les débats au cours de cette AG ont également mis en relief deux conceptions du syndicalisme au sein de la Fédération européenne : d'un côté les tenants d'une voie réformiste et de l'autre les partisans d'un syndicalisme de lutte.

Mettre fin à l'isolationnisme de la FEJ

Dans ce contexte, l'AG de Bucarest a adopté une déclaration intitulée « FIJ et FEJ face au nouveau champ économique mondial ». Initié par le SNJ-CGT avec l'appui du SNJ et de la CFDT et signé par une dizaine de syndicats en Europe (les organisations en Espagne, le FNSI italien, le NUJ britannique, le syndicat russe RUJ...), le texte avait pour but d'appeler

à mettre fin aux tendances isolationnistes de la FEJ, la branche européenne de la Fédération internationale, qui compte six cent mille adhérents dans le monde. Mais également à unir nos forces afin de faire front face à la marchandisation de l'information.

Un vif débat a eu lieu sur notre motion appelant la FEJ à rejeter le principe des droits voisins dans le cadre de la négociation sur la directive européenne portant sur les droits d'auteur. Un dossier dans lequel les éditeurs exercent un lobbying intense pour imposer leurs vues visant à réduire nos droits en la matière (voir *Témoins* n° 64). Une motion de compromis a été adoptée.

Le SNJ-CGT a appelé à redoubler de vigilance et à travailler de la main avec les fédérations internationales de créateurs, les sociétés d'auteurs et à obtenir des informations sur les négociations à Bruxelles auprès des groupes parlementaires européens afin de peser de tout notre poids pour empêcher de voir nos œuvres spoliées par les « Gafa » et les éditeurs. Nous avons également proposé, dans ce cadre, de travailler de façon solidaire

avec nos camarades des syndicats de l'est de l'Europe, où ces droits sont bafoués et, par exemple, de les aider à la création de société d'auteurs pour protéger leurs droits.

La Turquie reste la plus grande prison de journalistes

En Turquie, cent soixante-cinq journalistes kurdes et turcs sont détenus sur ordre du pouvoir du président turc Erdogan depuis la tentative de coup d'État de juillet 2016. Par ailleurs, les médias sont en majorité contrôlés par le pouvoir ou ses affidés et ceux qui ne le sont pas subissent les pires attaques. L'AG s'est malheureusement conclue sans qu'aucune motion n'ait pu être votée pour apporter l'indispensable solidarité à nos confrères de ce pays, devenu la plus grande prison de journalistes au monde. Des problèmes de procédure ont été mis en avant, empêchant ainsi, malgré de nombreuses protestations de délégués dont les Français, toute forme de compromis entre les délégations de deux syndicats turcs sur les motions proposées par les camarades italiens du FNSI. À l'issue de la réunion, une motion d'urgence proposée par le SNJ-CGT a été adoptée à l'unanimité pour condamner l'assassinat du journaliste mexicain Javier Valdes, tué par les narcotrafiquants pour avoir fait son travail de journaliste. Enfin, une nouvelle fois notre confrère et dirigeant du syndicat palestinien Omar Nazzal, qui devait participer à l'AG de Bucarest, a été retenu par les forces de sécurité israéliennes. L'an dernier, il avait été arrêté et jeté en prison alors qu'il se rendait à l'AG de Sarajevo. ■



Hommage

Bernard, *Témoins* te doit beaucoup

Le 10 mai, nous avons perdu un ami, un sacré militant et un grand professionnel. Délégué du personnel SNJ-CGT chez Mondadori, Bernard Rougeot n'avait que 49 ans. Depuis une dizaine d'années, il était aussi le rédacteur graphiste de *Témoins*.

Les messages de Bernard, c'était tout un poème. Interminables et toujours teintés d'une bonne dose d'humour. Souvent écrits très tôt le matin, avant de partir au travail, parfois aussi dans le métro ou dans la rue, ils détaillaient l'état d'avancement de *Témoins*, dont Bernard était le rédacteur graphiste depuis une dizaine d'années. Il y parlait aussi de son boulot à Mondadori, de la vie syndicale de l'entreprise, à laquelle il prenait une part active en tant que délégué du personnel, de ses séjours dans sa Bourgogne natale, de ses dernières vacances ou de ses projets pour les prochaines. Travailler avec lui à la réalisation de *Témoins* était un vrai plaisir. Bernard était de ces professionnels dont l'efficacité et la rapidité procurent un sentiment de sécurité à leur entourage. Besoin de boucler dans l'urgence parce que les dates d'envoi des papiers n'avaient pas été respectées ? Changement inopiné du sommaire ou de la taille des articles ? Bernard s'adaptait et n'en tenait rigueur à personne.

Depuis un peu plus d'un an, il avait dû lever le pied à cause de soucis de santé. Il aurait bien voulu nous rendre visite lors de notre congrès, à Montreuil, début mars, mais la fatigue l'en a empêché. Il est malheureusement parti quelques semaines plus tard, le 10 mai, sur la pointe des pieds, à seulement 49 ans. Nous étions même quelques-uns à ignorer à quel point son état de santé était préoccupant, tant il ne s'appesantissait pas sur la question quand on lui demandait des nouvelles.

Bernard était un excellent professionnel mais aussi un sacré militant. Pour le SNJ-CGT national, il assurait, outre *Témoins*, la mise en page de la propagande électorale lors des élections à la commission de la carte. Il avait aussi complètement rebâti la maquette du *Travailleur parisien*, le journal de l'UD CGT de Paris. Bernard avait par ailleurs participé à des

mobilisations en faveur des sans-papiers et des sans-logis.

"Très à l'écoute des autres"

Dans l'hommage qu'il lui a rendu et que nous nous permettons de citer, son rédacteur en chef se souvient d'un collègue « remarquablement bien organisé dans son travail, très à l'écoute des autres » et « en contact permanent avec tous les intervenants (journalistes, fabricants, photographeurs). » Il évoque aussi avec amusement sa « collection impressionnante de biscuits » dans son bureau, « une véritable biscuiterie qui servait en fait de prétexte pour taper la causette et bien démarrer la journée ». « Bernard était peu enclin à se mettre en avant, mais on pouvait compter sur lui dans les moments difficiles et il se rendait disponible chaque fois que c'était nécessaire, témoigne Dominique Carlier, délégué syndical SNJ-CGT chez Mondadori. Il accordait une attention particulière aux collègues à la position la moins assurée dans l'entreprise, précaires ou prestataires, et mettait beaucoup d'énergie à essayer de faire valoir leurs droits. Lors de la fermeture de plusieurs titres "loisirs" en 2009, il avait par exemple veillé, avec d'autres, à ce que les pigistes concernés soient correctement intégrés dans les PSE. ■



Google

La vie privée, cette anomalie

Dans la *Google du loup*, de la journaliste Christine Kerdellant, décrypte les visées peu réjouissantes du géant de l'Internet, tapies derrière des intentions émancipatrices.

par Jean Tortrat



« Si vous faites des choses que vous ne voulez pas que les autres sachent, peut-être devriez-vous simplement ne pas les faire. » « Nous savons où vous êtes. Nous savons plus ou moins ce que vous pensez. » Datant de 2009 et 2010, ces deux citations d'Eric Schmidt, PDG de Google, donnent le ton, et la lecture de *Dans la Google du loup*¹ devrait convaincre tout individu d'arrêter d'utiliser le célèbre moteur de recherche et de passer à un moteur anonymisant.

L'auteure est la journaliste Christine Kerdellant, directrice de la rédaction de *l'Usine nouvelle*. Elle expose le projet de société mondiale, que Google réalise déjà aujourd'hui, à

travers six chapitres : la vie privée, le fameux transhumanisme, la santé, le style de vie, une entreprise totalitaire et la société robotisée. La puissance de cette société richissime est telle que, pour écraser ses concurrents, elle achète toutes les jeunes pousses et même les activités qu'elle n'utilisera pas, afin d'occuper le marché. Elle pratique le jet de spaghettis chauds contre un mur : les neuf dixièmes tombent et seules quelques pâtes restent collées ; ce sont ces dernières qui intéressent Google.

La surveillance vue comme un désagrément inévitable

« BigG » se prend pour Dieu : il veut « augmenter » l'homme et tuer la mort... pour

les plus riches. Les autres deviendront les « chimpanzés du futur ». Google considère la vie privée comme une anomalie et la surveillance comme un désagrément inévitable. Google, champion des paradis fiscaux, exerce un pouvoir totalitaire : celui de faire vivre ou mourir les sites Internet qui le concurrencent. Google est le leader de l'intelligence artificielle, qui pourra décréter un jour que l'homme est inutile. Cet ouvrage se base sur deux analyses fortes, l'une sur le poids économique de Google, l'autre sur sa possible influence sur nos vies personnelles. Il revêt une forme originale : chaque chapitre débute par une fiction expliquant ce que serait la vie quotidienne si Google arrivait à ses fins. Nous assistons ainsi à l'émergence d'une société de surveillance de masse dont l'État n'est pas le centre mais l'un des maillons. Mais surtout, l'auteure explore de manière très accessible et percutante le cœur du projet Google, sa signification philosophique profonde. Derrière les « geeks » de la Silicon Valley s'exprime la volonté de réifier l'humanité, de l'enchaîner à une raison calculante. Cette dernière va nous émanciper, nous libérer – via le Big Data – des limites de notre condition, nous délivrer de la mort et transformer notre existence en un jardin de fleurs.

Mais lorsqu'on examine de plus près les conséquences des propositions de Google, on découvre une perspective d'avenir moins réjouissante. « Nous voulons que Google soit la troisième partie de votre cerveau », déclare ainsi en 2010 Sergey Brin, cofondateur de Google. Larry Page, autre cofondateur, va même plus loin : « Google sera inclus dans le cerveau des gens. Vous aurez un implant, et quand vous penserez à quelque chose, il vous donnera automatiquement la réponse. » ■

1. Dans la *Google du loup*, de Christine Kerdellant, éditions Plon, 315 p., 17,90 €.



**Le pouvoir
d'agir
ensemble sur
l'essentiel.**

Crédit photo : Gerhard Linnekogel / Eyesee.

En santé, la Macif s'engage pour favoriser l'accès aux soins à tous.

En plaçant la santé au cœur de sa vision mutualiste, la Macif défend un accès aux soins sans sélection médicale et sans garanties gadget. Être adhérent d'un contrat santé de la Macif, c'est disposer d'une couverture complète et accessible. Particuliers, professionnels, petites et grandes entreprises, si vous partagez les mêmes valeurs, rejoignez-nous !

Plus d'information sur macif.fr



Essentiel pour moi



Les contrats santé proposés par la Macif sont assurés par des mutuelles relevant du Livre II du code de la mutualité et adhérentes à la Mutualité Française ou par des institutions de prévoyance régies par le Livre XI du code de la sécurité sociale.
MACIF: MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4 rue de Pied-de-Fond 79000 Niort.